



343109 - Impureté des sécrétions vaginales qui se mélangent avec du liquide séminal?

question

Les sécrétions du vagin deviennent-elle impures au contact avec la semence ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, on a déjà expliqué la pureté des dites sécrétions dans le cadre de la réponse à la question n° [50404](#).

Deuxièmement, s'agissant du liquide séminal dit *madhy*, des preuves ont indiqué son impureté et la nécessité de la nettoyer.

Aly (p.A.a) a dit : « J'étais souvent confronté à une sécrétion abondante du liquide séminal et j'ai demandé à un homme d'interroger le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) sur le sujet, étant l'époux de sa fille. Interrogé, il a répondu : « qu'il fasse ses ablutions et lave son sexe. » (Rapporté par al-Boukhari,269 et par Mouslim,303).

Abdourrazzaq a rapporté dans son *al-Moussannaf* (1/159) d'après ath-Thawri, d'après Mansour d'après Moudjahid qu'Ibn Abbas a dit à propos des sécrétions séminales que sont le sperme, le *wady* et le *madhy* que le premier nécessite la prise du bain rituel tandis que les autres nécessitent le lavage du sexe et les ablutions. Voilà l'avis de la majorité des ulémas que certains considèrent consensuel.

Ibn Aboul Barr (Puisse Allah le Très-Haut lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Le *madhy* est le liquide séminal habituel bien connu. Sa sécrétion nécessite à l'avis de tous des ablutions et le lavage de l'endroit qu'il touche en raison de son impureté. » Extrait du *Tamhiid* (21/207)



Troisièmement, les liquides sont assimilables à l'eau en ceci qu'ils se salissent à la rencontre avec une substance sale. Et elles le restent aussi longtemps qu'elles contiennent cette substance et la laissent apparaître. On les juge pures quand leur couleur ne change pas et que les traces de l'impureté n'y apparaissent plus.

Cheikh al-Islam, Ibn Taymiyyah (Puisse Allah le Très-Haut lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Ce qui est juste à propos de l'eau c'est qu'elle ne devient impure que quand elle change manifestement ou qu'elle absorbe une importante quantité de substance impure. Ceci s'applique encore aux liquides.

En somme l'assimilation de l'eau aux liquides peut se faire selon les deux estimations. C'est ce qui se dégage des textes et du raisonnement par analogie à propos de la question du traitement des impuretés et de leur rencontre avec les liquides et l'eau.

Quiconque réfléchit sur les principes objet de textes admis par consensus et sur les sens retenus des dispositions légales, voit clairement que ce qui vient d'être dit est l'avis le plus juste. En effet, l'impureté de l'eau et des liquides restées inchangées est loin découler des sens apparents des textes et du raisonnement par analogie. » Extrait de *Madjmoue al-Fataawa* (21/508)

Vu ce qui précède et étant donné que le liquide séminal et les sécrétions se dégagent de la même source, les premières salissent le second, notamment quand celui-ci est abondant car les premières ne sont pas assez importantes pour absorber le liquide séminal et absorbent ses propriétés.

Ar-Rouhaybani (Puisse Allah le Très-Haut lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Si l'impur se mélange avec une substance (sans qu'on puisse déterminer les quantités) tout le mélange est interdit d'utilisation. Il en serait de même s'il s'agissait d'un liquide. » Extrait de *Mataalibou Ouli aNouhaa* (1/239). Voir *Kashshaf al-quinaa* (1/1888) et *al-Insaaf par al-Mardaawi* (1/344)

Cheikh Abdoul Aziz ibn Baz (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « La très petite quantité d'eau est souvent altérée au contact d'une impureté. Il convient de s'en méfier voire de la déverser. C'est dans ce sens que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « Quand



un chien s'abreuve dans le récipient de l'un d'entre vous, qu'il en déverse le contenu puis qu'il le lave sept fois » (Rapporté par Mouslim dans son *Sahih*)

Il n'en est ainsi que parce que les ustensiles utilisés par les gens sont souvent petits, donc affecté par la salive du chien et par d'autres saletés furent-elle en petite quantité. D'où la nécessité de les vider par précaution et pour se conformer à la parole du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui): « Liasse ce que tu soupçonnes pour ce que tu ne soupçonnes pas. » et sa parole : « Celui qui évite les choses suspecte sauve et sa foi et son honneur. » Extrait du Recueil des avis juridiques consultatifs et des articles du Cheikh Ibn Baz (10/16-17)

Allah le sait mieux.